

**Vos élus CFDT**


**Jocelyn BONOUVRIER**  
Gestionnaire de  
Crédits DCAM  
Orvault



**Barbara BOUBENEC**  
GC PART Guipavas



**Annie HERRY**  
RAR Finistère



**Michel JAOUEN**  
CA PRO St Martin  
des Champs



**Béatrice MANCEAU**  
GC PART Grand  
Maine

Vos négociateurs **CFDT** avaient 2 rendez-vous estivaux de négociation, le 1<sup>er</sup> sur le partage de la valeur ajoutée en cas de bénéfice exceptionnel (superprofit) et le 2<sup>nd</sup> sur le renouvellement de l'accord télétravail.

La 1<sup>ère</sup> négociation se résume à une guerre de sémantiques entre vos élus et la Direction de la CEBPL, pour définir ce qu'est un **bénéfice exceptionnel** :

Pour la Direction, cela correspond à 200 % du résultat financier en CEBPL.

Pour la **CFDT**, une vente immobilière de 6 M€ en Bretagne est un bénéfice exceptionnel.

Le législateur ne prévoyait aucune contrainte pour les employeurs, et aucune obligation de résultat : la **CFDT** n'a pas été signataire.

**Acte 1 Manqué – Pas de signature d'accord**


La 2<sup>nd</sup>e négociation s'ouvrait alors pour la négociation du renouvellement de l'accord télétravail. Vos négociateurs **CFDT** avaient été très largement porteurs lors du précédent accord, en demandant notamment l'expérimentation du télétravail pour la BDD.

Voici quelques demandes de vos élus **CFDT** :

- ▶ Ouverture à la BDD et à la BDR avec un forfait de jours annuel, dans le but de réaliser les formations réglementaires.
- ▶ Mise en place d'une indemnité télétravail.
- ▶ Création d'un télétravail exceptionnel pour les proches aidants, enfants malades...

N'ayant pas trouvé de terrain d'entente avec la Direction, la **CFDT** a décidé de ne pas signer cet accord.

**Acte 2 Manqué – Pas de signature d'accord**

# Cfdt:



**Thierry PLANTIVE**  
Middle Agence  
Successions Orvault



**Corine BRIAND**  
GC Patrimonial Lorient



**Stéphanie GAPAILLARD**  
Middle Office Pro et  
Association Orvault



**Anne Sophie LECLERC**  
Expert Immobilier  
Loire Atlantique



**David LEROUX**  
CAGP Quimper



**Stéphane LORGEUX**  
Responsable d'Agence  
Erquy

Vos représentants **CFDT** de la CEBPL ont toujours été et resterons toujours force de proposition dans les négociations avec la Direction de la CEBPL.

Mais force est de constater que depuis les dernières élections professionnelles, la Direction fait du dialogue social une impasse.

Nous avons proposé que soit écrit dans l'accord télétravail, une clause de revoyure en 2025 pour l'ouverture à la BDD.

Celle-ci a été refusée, par conséquent il n'y aura pas de télétravail pour le réseau BDD.

***Les négociateurs CFDT Télétravail et partage de la valeur***

*Jocelyn Bonouvrier, Béatrice Manceau, Anne Sophie Leclerc, Thierry Plantive*

